

Discours de remerciement pour le Prix franco-allemand des Droits de l'Homme de la juge Dr. Mathilda Twomey, présidente de la commission pour la protection des mineurs

30 juillet 2021

Excellence Madame le Consul de la République Fédérale d'Allemagne,
Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France,
Mesdames, Messieurs les Secrétaires Principaux,
Distingués Invités
Mesdames, Messieurs,

Les ministères des Affaires étrangères français et allemand ont bien voulu me décerner le prix franco-allemand des droits de l'Homme et l'Etat des droits, parmi seize autres lauréats de par le monde. Et cela sur votre proposition, Madame, Monsieur les Ambassadeurs.

Devant cette prestigieuse marque de reconnaissance, je vous adresse mes plus sincères remerciements. C'est un immense honneur auquel je voudrais associer chacun de mes concitoyens, un bonheur que je voudrais partager avec chacun de vous.

J'accepte ce prix en toute humilité, mais aussi avec gratitude et un sens aigu de responsabilité. Je l'accepte au nom de tous les Seychellois qui ont œuvré – et qui continuent à s'investir sans relâche comme moi – pour la réforme des lois portant sur l'abus, dans toutes ses formes, de nos enfants ; je l'accueille au nom de tous ceux-là qui continuent à se dépenser en efforts pour faire avancer les droits de l'homme et l'Etat de droit.

En ma capacité de présidente du Comité des Réformes de la Loi sur l'Enfance visant à prévenir et à réprimer l'abus des enfants - leur abus et exploitation sexuels - je me suis attelée à renforcer leur protection en accord avec la Constitution des Seychelles et en conformité avec les conventions internationales et régionales des droits de l'homme.

Aussi, ce prix me servira-t-il de source d'inspiration et d'impulsion nouvelle au dynamisme de continuer à promouvoir les droits des personnes les plus vulnérables de notre société. Il m'encouragera encore à poursuivre ce combat avec force, empathie et détermination.

Depuis les années 1990, des institutions indépendantes de droits de l'homme de part et d'autre ont mis en exergue l'enfance dans les instances de décision et dans les débats et déclarations publiques. Plus de 200 institutions publiques de ce genre ont été créées depuis, avec l'objectif de surveiller, promouvoir et protéger les droits de l'enfant. Elles sont présentes dans plus de 70 pays à travers le monde. Force est de constater que, grâce à leur création, grâce à leur action, de nombreux Etats ont ratifié la Convention sur les Droits de l'Enfant, ce qui est, somme toute, la raison-d'être de ces institutions. Nombreux sont les individus qui œuvrent également dans le même but : celui de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits de l'enfant. En conséquence, des percées historiques et des réalisations importantes ont été enregistrées, allant des changements significatifs dans la législation nationale aux interventions directes en faveur des enfants.

Mais qu'en est-il aux Seychelles ? Force est de constater, qu'en ce qui concerne la violence sexuelle contre les enfants ou l'abus et l'exploitation sexuels des enfants, les rapports faisant état de tels actes vont croissant ... Qu'il s'agisse de lieux, de rapports divers où l'enfant est

abusé sexuellement par un proche ou par un aidant ; violé et contraint au silence ; agressé ou abusé sexuellement par un adulte en position de confiance ou d'autorité ; sollicité à des fins sexuelles ou exploité sexuellement en ligne par un adulte ou par un enfant plus âgé ; exploité par des groupes organisés de délinquants sexuels ... la menace est grave et insidieuse. L'enfant n'est pas toujours en mesure de discerner leurs pièges en tant que violence sexuelle ou abus. En conséquence, il tente de « normaliser » de telles situations.

Nous vivons donc une crise. Nous avons une population de moins de 100,000 habitants et au même moment nous ne disposons pas de chiffres exacts. Nous savons au moins qu'un grand nombre de personnes est affecté. On peut en conclure qu'une génération toute entière a été abusée et qu'une génération d'hommes croit toujours qu'il est permis d'entretenir des relations sexuelles avec un enfant.

Pour ma part, je reste choquée, voire outrée, d'apercevoir de très jeunes femmes, à savoir des mineures, en compagnie d'hommes beaucoup plus âgés. Il paraît que le comportement sexuel de nos mineures a été « normalisé ». Il semble qu'au même moment, dans les familles, nous astreignons les femmes et les enfants au silence dans des situations abusives, soit pour préserver un statut quelconque, soit pour épargner l'embarras à la famille. Pire, parfois les critiques fusent à l'encontre des victimes qui osent dénoncer de tels abus ! Blâmer la victime n'est pas acceptable ! Il est impératif et urgent de trouver une solution pour permettre à la victime d'abus de partager son expérience. Il est impératif de mener les enquêtes nécessaires pour établir la vérité, sans pour autant lui causer davantage de traumatisme si les faits sont avérés.

L'autre situation qui en découle est que le système en place n'assure pas, ou presque pas, la réhabilitation adéquate du délinquant ou de la victime. Nous avons un manque de services et de soutiens psychologiques. La santé mentale est aussi importante que le bien-être physique, mais elle souffre de manque de ressources et reste sous-estimée. Nous avons tendance à conférer plus de honte à la victime qu'à l'agresseur.

De telles situations nous interpellent sur la nécessité impérieuse d'appréhender, dans toute sa complexité et de manière cohérente, notre stratégie de lutte contre la maltraitance des enfants et l'agression sexuelle.

Ce prix franco-allemand contribuera donc à maintenir la dynamique dans nos îles afin qu'il y ait une transformation radicale dans le travail dans ce domaine et la promulgation des lois visant le renforcement de la protection contre des instances de maltraitance des enfants et d'abus sexuels, et une meilleure réponse aux allégations et incidents de ce genre.

L'être humain ne peut jouir de la plénitude de son droit à la vie et à la dignité, en l'absence de trois valeurs fondamentales : la liberté, l'égalité et la justice. Et celles-ci ne peuvent être garanties que par des lois, des institutions démocratiques fortes et stables.

Ainsi les responsables d'abus doivent être tenus de répondre de leurs actes. Et les lois doivent rendre justice aux victimes et leur assurer d'un soutien psycho-social ; réduire l'énorme impact traumatisant sur les enfants en tant que victimes ou témoins lors des procès judiciaires ; encourager la dénonciation de la maltraitance et de l'abus sexuel des enfants ; améliorer les enquêtes et les poursuites pour les actes d'abus ; faciliter une plus grande coopération, une collaboration étroite et le partage d'informations entre toutes les parties

prenantes responsables pour les besoins des enfants ; bref, elles doivent servir comme de puissants dissuasifs à la commission de tels crimes contre les enfants.

Tout au long de ma carrière, en tant que défenseur des droits humains, j'ai privilégié une approche sensible aux valeurs culturelles pour faire valoir les droits des femmes, des jeunes et des enfants. C'est un combat qui m'est cher. Il est pour moi un combat de tous les instants qui s'accompagne de petits gestes, de ceux qui semblent peu de chose, mais qui peuvent changer une vie. Aussi j'appelle à nous armer du courage nécessaire pour poser les vraies questions et exiger la vérité. Les droits de l'homme, les droits de l'enfant ne peuvent être imposés de l'extérieur. Nous devons nous ressaisir afin d'accomplir plus pour notre propre développement et pour le changement des mœurs dans notre société afin de protéger nos propres droits humains.

Du fond du cœur, je vous remercie de nouveau pour ce prix franco-allemand des droits de l'Homme et l'Etat des droits.

Merci pour votre aimable écoute !